

Règlement du 6ème concours de nouvelles « A la manière de » 2022

Article 1 : Objet du concours

A l'occasion des 130 ans de la naissance de JRR Tolkien, les Bibliothèques universitaires de Saint-Etienne et de Roanne organisent un concours de nouvelles.

Article 2 : Conditions du concours

Le concours de nouvelles est ouvert à **tous les étudiants de l'U. J. M. et à toutes les personnes étudiant et/ou résidant et/ou travaillant dans la région Auvergne Rhône-Alpes.**

Le concours sera ouvert le 15 novembre 2021

Le thème : « A la manière de JRR Tolkien » avec comme intitulé une citation extraite du tome 1 de « Le Seigneur des anneaux » : " Tout ce qui est or ne brille pas, tous ceux qui errent ne sont pas perdus. " ("All that is gold does not glitter, Not all those who wander are lost.")

Les nouvelles seront inédites, écrites en français et ne peuvent avoir reçu d'autre prix.

Envoi limité à **deux nouvelles maximum par candidat.**

Les nouvelles ne doivent pas excéder 4 pages chacune.

Article 3 : Exigences du concours

La présentation des nouvelles sera la suivante :

- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : corps 12
- Interligne : 1,5
- Marges de 2,5 cm

L'envoi des nouvelles se fera par mail à l'adresse suivante :

fabienne.guirao@univ-st-etienne.fr

Aucune participation papier ne sera retenue.

L'organisateur se chargera de la diffusion des textes et de la préservation de l'anonymat des auteurs auprès des membres du jury.

La date limite pour la réception des oeuvres est fixée au dimanche 13 mars 2022 à minuit.

En plus de la nouvelle, l'auteur doit transmettre par mail ses noms et prénoms, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

Toute participation qui ne répondra pas aux exigences du présent règlement ne pourra pas être retenue.

Article 4 : Coût

La participation au concours est **gratuite.**

Article 5 : Prix

Le lauréat se verra attribué un prix d'ordre culturel.

Article 6 : Composition du jury

2 enseignants de l'UJM ; 1 membre du personnel BU ; 1 personne extérieure UJM ; 1 membre de la FASEE

Article 7 : responsabilité

Aux termes du concours, si une publication s'ensuit, il devra être stipulé que la nouvelle a été primée lors du concours de nouvelles 2021 « A la manière de » de l'Université Jean Monnet.

Article 8 : publication du résultat

Le lauréat sera averti par courriel.

Le résultat du concours et le texte primé seront publiés après délibération du jury sur le site web des bibliothèques : <http://scd.univ-st-etienne.fr>.

Les participants s'engagent à autoriser la publication de leurs nouvelles en ligne et au format papier.

Article 9 : respect des décisions

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury

Fait à Saint-Etienne le 03 septembre 2021